



Les VERT-E-S suisses

Bettina Beer
Waisenhausplatz 21
3011 Berne

bettina.beer@gruene.ch
031 511 93 21

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche
Palais fédéral Est
3003 Berne

par e-mail à : bfi-botschaft@sbfi.admin.ch

Berne, le 18 septembre 2023

Consultation sur l'Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2025 à 2028 (message FRI 2025-2028)

Mesdames, Messieurs,

Les VERT-E-S vous remercient d'avoir été sollicités pour la consultation sur le message FRI 2025-2028.

Dans l'ensemble, les VERT-E-S approuvent l'orientation générale du message FRI 2025-2028. Il présente de manière détaillée les différentes priorités et les mesures et financements prévus pour les atteindre et permettra ainsi de piloter les activités dans le domaine FRI durant cette période.

Les VERT-E-S saluent en particulier la mention explicite du développement durable dans la définition de la troisième priorité pour les années 2025 à 2028 (p. 2). Néanmoins, la durabilité y est perçue uniquement comme une conséquence des activités des différents acteurs du domaine, sans vision ni coordination préalable. L'érosion de la biodiversité, la préservation des sols et de l'eau douce ne figurent par exemple pas dans les défis actuels (voir p. 27).

Au vu des défis suscités par les ruptures technologiques et le dépassement des limites planétaires, les VERT-E-S souhaitent un renforcement du soutien de la Confédération à l'éducation au développement durable (EDD) et à la citoyenneté, dont les objectifs devraient figurer clairement comme des finalités de la politique fédérale de formation. Les VERT-E-S demandent également un renforcement de la recherche et de l'orientation 3R, avec les ressources financières nécessaires.

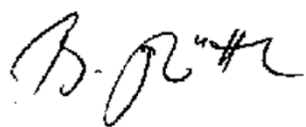
L'objectif de croissance de 1% des moyens en termes réels fixé par le Conseil fédéral pour le message FRI est trop faible. Compte tenu de l'inflation et des mesures d'économie en cours, un taux de croissance nominal des moyens de 2 % ne suffira pas à générer la croissance réelle visée. Les coupes budgétaires annoncées pour l'année de référence 2024, conséquence des mesures d'économie prévues par le Conseil fédéral pour les dépenses faiblement liées, signifient également une réduction des moyens pour la période FRI 2025-2028. La Suisse manquerait ainsi l'objectif

déclaré de rester à la pointe de la formation, de la recherche et de l'innovation. Les VERT-E-S demandent une croissance annuelle moyenne des fonds en termes réels d'au moins 2,5 % ainsi que l'augmentation nominale annuelle qui en découle, ce qui permettrait de développer le domaine FRI. Toute croissance réelle en-deçà correspondrait à une stagnation. Les VERT-E-S attendent également un cadre financier garanti et non dépendant du budget de la Confédération, ce afin d'assurer aux divers acteurs une stabilité dans la planification.

Des remarques détaillées sont insérées dans le formulaire-réponse ci-joint.

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir prendre en compte notre prise de position.

Meilleures salutations



Balthasar Glättli
Président



Bettina Beer
Secrétaire politique

Consultation relative au message FRI 2025-2028
Collecte des prises de position : questionnaire

Coordonnées

Organisation

Les VERT-E-S suisses

Adresse

Waisenhausplatz 21, 3011 Berne

Personne de contact pour les questions de fond (numéro de téléphone, e-mail)

Bettina Beer, secrétaire politique, 031 511 93 21, bettina.beer@gruene.ch

Responsable

Balthasar Glättli, président des VERT-E-S suisses

*Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (prière de joindre une version **Word** en plus d'une version **PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :*

bfi-botschaft@sbfi.admin.ch

Générale

De manière générale, approuvez-vous l'orientation du message FRI 2025-2028 ?

Oui Plutôt oui Plutôt non Non Pas de réponse

Dans l'ensemble, les VERT-E-S approuvent l'orientation générale du message FRI 2025-2028. Il présente de manière détaillée les différentes priorités et les mesures et financements prévus pour les atteindre et permettra ainsi de piloter les activités dans le domaine FRI durant cette période.

Les VERT-E-S saluent en particulier la mention explicite du développement durable dans la définition de la troisième priorité pour les années 2025 à 2028 (p. 2). Néanmoins, la durabilité y est perçue uniquement comme une conséquence des activités des différents acteurs du domaine, sans vision ni coordination préalable. L'érosion de la biodiversité, la préservation des sols et de l'eau douce ne figurent par exemple pas dans les défis actuels (voir p. 27).

Au vu des défis suscités par les ruptures technologiques et le dépassement des limites planétaires, les VERT-E-S souhaitent un renforcement du soutien de la Confédération à l'éducation au développement durable (EDD) et à la citoyenneté, dont les objectifs devraient figurer clairement comme des finalités de la politique fédérale de formation.

Les VERT-E-S demandent également un renforcement de la recherche et de l'orientation 3R, avec les ressources financières nécessaires.

L'objectif de croissance de 1% des moyens en termes réels fixé par le Conseil fédéral pour le message FRI est trop faible. Compte tenu de l'inflation et des mesures d'économie en cours, un taux de croissance nominal des moyens de 2 % ne suffira pas à générer la croissance réelle visée. Les coupes budgétaires annoncées pour l'année de référence 2024, conséquence des mesures d'économie prévues par le Conseil fédéral pour les dépenses faiblement liées, signifient également une réduction des moyens pour la période FRI 2025-2028. La Suisse manquerait ainsi l'objectif déclaré de rester à la pointe de la formation, de la recherche et de l'innovation. Les VERT-E-S demandent une croissance annuelle moyenne des fonds en termes réels d'au moins 2,5 % ainsi que l'augmentation nominale annuelle qui en découle, ce qui permettrait de développer le domaine FRI. Toute croissance réelle en-deçà correspondrait à une stagnation. Les VERT-E-S attendent également un cadre financier garanti et non dépendant du budget de la Confédération, ce afin d'assurer aux divers acteurs une stabilité dans la planification.

Commentaire détaillé (par chapitre du message FRI)

Avez-vous des remarques sur les différents chapitres du message FRI 2025-2028 ? Vous pouvez insérer vos commentaires dans le formulaire ci-dessous.

Ch. 1.1 : Formation, recherche et innovation en Suisse

1.1.4: L'objectif de croissance de 1% des moyens en termes réels fixé par le Conseil fédéral pour le message FRI est trop faible. Compte tenu de l'inflation et des mesures d'économie en cours, un taux de croissance nominal des moyens de ne suffira pas à générer la croissance réelle visée. Les coupes budgétaires annoncées pour l'année de référence 2024, conséquence des mesures d'économie prévues par le Conseil fédéral pour les dépenses faiblement liées, signifient également une réduction des moyens pour la période FRI 2025-2028. La Suisse manquerait ainsi l'objectif déclaré de rester à la pointe

de la formation, de la recherche et de l'innovation. Les VERT-E-S demandent une croissance annuelle moyenne des fonds en termes réels d'au moins 2,5 % ainsi que l'augmentation nominale annuelle qui en découle, ce qui permettrait de développer le domaine FRI. Toute croissance réelle en-deçà correspondrait à une stagnation. Les VERT-E-S attendent également un cadre financier garanti et non dépendant du budget de la Confédération, ce afin d'assurer aux divers acteurs une stabilité dans la planification.

Ch. 1.2 : Portée de l'encouragement fédéral dans le système FRI

1.2.2 Bilan intermédiaire de la période de financement 2021-2024 : Comme le mentionne le message FRI (p. 21), l'association de la Suisse au programme de mobilité et d'échanges Erasmus+ de l'UE n'a pas pu être atteinte durant cette période. Cet objectif doit rester une priorité pour les années à venir. L'enveloppe financière pour compenser l'exclusion de la Suisse du programme Erasmus+ est trop faible et doit être augmentée.

Ch. 1.3 : Encouragement du domaine FRI 2025 à 2028

1.3.2 Défis et objectifs : Les VERT-E-S relèvent que le changement climatique, les questions de durabilité ainsi que de l'égalité des genres et des chances ne sont abordés que de manière très succincte dans les paragraphes dédiés aux objectifs pour le domaine des hautes écoles (promotion de la diversité, de l'égalité des chances et de l'inclusion) et aux objectifs pour la recherche et l'innovation (chances offertes par le développement durable et la transformation numérique). Ces défis devraient également figurer dans le paragraphe énumérant les objectifs pour la formation générale, la formation professionnelle et la formation continue, car ils concernent toutes les personnes en formation et non pas seulement la formation tertiaire et la recherche.

1.3.3 Selon le message FRI (p. 33), "c'est aux acteurs qu'incombe la responsabilité première d'anticiper les nouveaux développements (technologiques), d'œuvrer à leur avancement et d'y répondre adéquatement". Le soutien que la Confédération leur apporte ne doit cependant pas se limiter à un encouragement de la numérisation en affrontant activement les défis de la transformation numérique. Dans un contexte de transformation aussi rapide et radicale, la Confédération doit être plus proactive et assumer un rôle de coordination et d'anticipation des risques liés au numérique.

Ch. 1.4 : Relation avec le programme de la législature

Pas de remarque

Ch. 1.5 Classement d'interventions parlementaires

Pas de remarque

Ch. 2.1 : Formation professionnelle

Au vu de la pénurie de personnel dans certains secteurs-clés de l'économie et de la société, des mesures spécifiques doivent être prévues afin de non seulement "maintenir l'attrait de la formation professionnelle supérieure" (p. 47), mais de l'augmenter et d'anticiper les besoins dans les divers secteurs-clés.

Concernant l'initiative "Formation professionnelle 2030" : Le message FRI mentionne que cette initiative a pour but de "préparer au mieux la formation professionnelle pour l'avenir". Cependant, le site www.formationprofessionnelle2030.ch affirme que "la formation professionnelle initiale et supérieure dispose dans l'ensemble de bons atouts et n'appelle pas de changement d'orientation fondamental." L'initiative "Formation professionnelle 2030" ne prévoit donc aucune proposition d'adaptation du monde du travail aux transitions énergétiques et écologiques. Il manque une ligne d'action claire.

Concernant l'encouragement de l'apprentissage tout au long de la vie : Le concept n'est pas compris dans sa pleine mesure puisque les seniors au-delà de 60 ans ne font pas l'objet de mesures spécifiques qui leur permettraient de rester sur le marché du travail le plus longtemps possible. De plus, la Confédération va progressivement retirer son soutien au bilan professionnel gratuit "viamia", qui a pourtant fait ses preuves. Ce sera ensuite aux cantons de pérenniser cette offre d'ici 2028, ce qui donnera inmanquablement lieu à des redimensionnements, voire des suppressions à ce programme dans certains cantons.

Concernant la contribution financière de la Confédération à la formation professionnelle : La part relative de la Confédération (par rapport à la part financée par les cantons) respecte certes les critères fixés dans la loi, mais cette part est en constante régression (avec l'exception de 2023) depuis 2020 (selon graphique à la p. 54). Selon les prévisions du message FRI, la part de la Confédération en 2028 sera au niveau de 2018. Cela est dû en grande partie à l'augmentation globale du coût de la formation professionnelle, mais cette augmentation ne devrait pas être assumée majoritairement par les cantons, mais réparties de manière à respecter un ratio constant entre cantons et Confédération.

Ch. 2.2 : Formation continue

Dans son condensé (p. 3), le message FRI définit la formation continue comme un des trois axes prioritaires pour 2025-2028. Or, le financement prévu (nettement inférieur à celui de la période précédente) ne correspond pas à cette priorisation : les moyens que le Conseil fédéral propose d'allouer à la formation continue permettraient au mieux de prolonger les mesures actuelles, mais en aucun cas d'en faire une priorité ou d'atteindre les objectifs fixés en matière de politique de formation continue. Dans le contexte de pénurie de personnel, de numérisation et de transition énergétique, le soutien à la formation continue est essentiel et doit être développé plutôt que réduit. Les VERT-E-S demandent que le cadre financier soit revu à la hausse.

Ch. 2.3 : Aides à la formation

Pas de remarque

Ch. 2.4 : Domaine des EPF

En sus des remarques générales sur les fonds à allouer au domaine FRI, il faut tenir compte de l'augmentation des étudiantes et des étudiants, qui doit se répercuter dans le financement des EPF par la Confédération, afin d'éviter une dégradation de la qualité de l'enseignement.

Ch. 2.5 : Encouragement en vertu de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)

En sus des remarques générales sur les fonds à allouer au domaine FRI, il faut tenir compte de l'augmentation des étudiantes et étudiants, qui doit se répercuter dans les contributions financières de la Confédération aux hautes écoles, afin d'éviter une dégradation de la qualité de l'enseignement.

Ch. 2.6 : Coopération internationale en matière de formation

Pas de remarque

Ch. 2.7 : Institutions chargées d'encourager la recherche

Concernant le Fonds national suisse pour la recherche scientifique (FNS) :

La répartition des tâches entre la Confédération et les cantons décidée dans le message FRI 2021-2024, selon laquelle l'encouragement des doctorats doit être principalement confié aux cantons, doit être révisée. La Confédération doit à nouveau s'engager davantage dans l'encouragement des carrières au niveau du doctorat et le FNS doit être chargé, sur cette base, de prendre les mesures appropriées pour reprendre l'encouragement des doctorats individuels en sciences humaines et sociales et de mettre à disposition à cet effet des moyens au moins aussi importants que ceux dont disposait jusqu'ici le programme doc.CH. Cela correspondrait également à l'objectif déclaré à la p. 82 du message FRI, à savoir que « les différents instruments d'encouragement des carrières complètent les activités des hautes écoles ».

Les conditions de soumission des requêtes du FNS sont discriminatoires pour les sciences humaines. Les personnes qui n'ont pas un emploi d'au moins 50% dans une université ou une haute école spécialisée ne sont en règle générale pas autorisées à soumettre des requêtes au FNS. Dans le sens d'un encouragement de la recherche extra-universitaire, le FNS devrait être chargé de créer des instruments d'encouragement appropriés, dans lesquels les chercheurs et chercheuses confirmés sans poste dans une haute école seraient également pleinement autorisés à déposer des requêtes.

La Confédération devrait allouer le montant total de 5,17 milliards de francs demandés par le FNS. Une croissance nominale de 2,7 % oblige le FNS à réduire ses prestations. De nombreux projets novateurs ne pourront plus bénéficier de son financement. La Suisse risque de perdre ses meilleurs cerveaux au profit de l'étranger, et aussi sa place de leader dans la recherche et l'innovation. Face aux défis posés par le réchauffement climatique, la transition énergétique et la numérisation, entre autres, la Suisse a besoin de recherche fondamentale. Celle-ci forme également à terme le personnel hautement qualifié dont le pays a urgemment besoin.

Concernant les Académies :

Nous demandons un renforcement de l'activité d'encouragement de l'Académie suisse des sciences sociales et humaines. Son budget doit être revu à la hausse, non seulement pour compenser le renchérissement, mais aussi pour renforcer durablement sa contribution élémentaire à l'encouragement des sciences humaines et sociales. En outre, il faut créer des instruments de financement supplémentaires et plus flexibles afin de pouvoir créer de nouvelles infrastructures de recherche pour les sciences humaines. En effet, les sciences humaines ont structurellement une plus grande dépendance des institutions chargées d'encourager la recherche que les sciences naturelles, celles-ci bénéficiant plus souvent du soutien de l'économie privée.

Ch. 2.8 : Innosuisse

Concernant l'encouragement de l'innovation, en particulier dans le domaine de la transition vers une économie durable (p. 94) : La formulation est louable, mais ne mentionne aucun élément concret sur les moyens, l'évolution et le résultat à atteindre. Les projets en faveur de la biodiversité, de l'innovation sociale et la promotion des "low-tech" ne sont pas non plus mentionnés.

Ch. 2.9 : Parc suisse d'innovation (« Switzerland Innovation »)

Pas de remarque

Ch. 2.10 : Établissements de recherche d'importance nationale

Pas de remarque

Ch. 2.11 : Coopération internationale en recherche et en innovation

Pas de remarque

Ch. 2.12 : Affaires spatiales

Pas de remarque

Ch. 2.13 : Domaines d'encouragement sans demandes de crédits

Pas de remarque

Ch. 3.1 : Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPPr)

Pas de remarque

Ch. 3.2 : Loi sur les EPF

Pas de remarque

Ch. 3.3 : Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)

Pas de remarque

Ch. 3.4 : Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI)

Pas de remarque

Ch. 4 : Conséquences

4.2-4.5 : Il va sans dire que les objectifs et mesures décrites dans le message FRI ont un impact positif sur ces différents domaines. Néanmoins, avec le financement prévu dans le message, cet impact est moindre, stagne, voire même régresse par rapport à la période précédente.

Ch. 5 : Aspects juridiques

Pas de remarque

Nous vous remercions de vos réponses.